

NOS FORETS ET LA CON-
SOMMATION MONDIALE

Le capital forestier du monde décroît au taux de dix-huit milliards de pieds cubes par année et si ce taux continue d'augmenter avec la même rapidité, le chiffre sera doublé en cinquante ans.

Si le Canada veut remplir le rôle que la nature lui a destiné dans la contribution aux besoins mondiaux en bois, il ne peut continuer la négligence dont il a fait preuve par le passé vis-à-vis ses forêts. Il doit capitaliser ses ressources ligneuses, protéger ce capital et n'utiliser que l'intérêt qui lui vient par la croissance annuelle.

La Saucisse "DAIGLE"
Se Vend
En GROS et en DETAIL

Réduisez Les Pertes
Annuelles Causées Par Le Feu

L'ENNEMI de l'humanité n'est pas le feu, mais la négligence à éteindre celui-ci lorsqu'il a causé de sous être utile. Celui qui, par négligence, est cause d'un incendie se doit attendre d'être traité de la même façon que celui qui jette une allumette dans la meule de foin du voisin.

Publié par ordre de
Charles Stewart
Ministre de l'Intérieur



GUERRE A LA NEGLIGENCE.

Ceci est la première annonce d'une campagne d'éducation pour démontrer à la population du Nouveau-Brunswick, la valeur de nos forêts et la nécessité de protéger et conserver nos ressources naturelles.

NOUVEAU BRUNSWICK
LE 1er MAI, C'EST LA DATE--

New Brunswick Registration Certificate
(Sec. 43, c. 29, 12 Geo. V, 1922)

CECI est pour certifier que... s'est dûment inscrit.
résident à... point de départ
Qu'il s'attend voyager dans la forêt entre... et destination... durant... jours de cette date.

s'engage à observer les Lois du Feu et tous les Règlements du Dept. des Terres et des Mines pour la Prévention des Feux de Forêt.

Signature de la personne donnant le certificat
IL PAIE DE PREVENIR LES FEUX DE FORÊT

A. ET APRES Laquelle
UN CERTIFICAT
POUR VOYAGES
DANS LA FORÊT

sera requis pour toute personne ou groupe entrant sur les terres boisées du Nouveau-Brunswick, excepté pour les licenciés et les propriétaires de ces terres, leurs employés, les gardes-feux pompiers, arpenteurs, les porteurs de licences de pêche, de chasse, de guidage et de mines, ou les personnes accompagnées par un guide licencié, par un membre du clergé, une institutrice, et les élèves accompagnés de leurs maîtres. Les Maîtres Scouts et les Scouts, tous ayant une carte d'identification si non un certificat.

PROTEGEZ LES FORETS

Ces certificats sont émis par les Gardes-Feux, les conseillers du comté, ceux qui vendent des permis de chasse, et autres personnes autorisées. Le nom, le trajet, la destination, le but et la durée du voyage ainsi que les dates, seront requis de l'applicant pour émettre un permis. Chaque porteur d'un permis doit se rapporter au garde-chasse le plus rapproché de la forêt dans laquelle il désire voyager.

Toute infraction à cette loi est passible d'une amende de pas moins de \$10. et de pas plus de \$100.

Service Forestier du Nouveau-Brunswick
Département des Terres et des Mines

L'Hon. CHAS. D. RICHARDS
Ministre

Convention de l'Association Canadienne Forestière du Nouveau-Brunswick.
19-20 Juin, Bâtisses du Parlement, Frédéricton, N. B.

NOTICE OF SALE

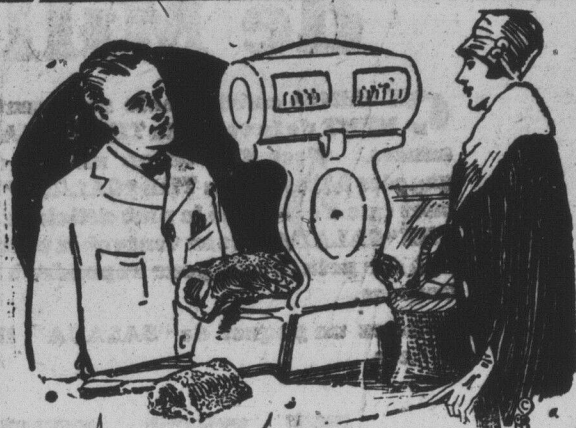
To Firmin Bouchard of the Parish of Saint Basile, in the County of Madawaska and Province of New-Brunswick, farmer, and Lydia, his wife and to all others whom it may in any wise concern:

NOTICE is hereby given that under and by virtue of the power of sale contained in a certain indenture of Mortgage bearing date the 5th day of September A. D. 1925, made between the said Firmin Bouchard and Lydia his wife, of the first part and Pius Michaud of Edmundston in the county and province aforesaid, Barrister-at-Law, of the second part and registered in Book "X-31" number 25674 pages 218-222, both inclusive, of the Madawaska county Records; there will for the purpose of satisfying the moneys secured there by, default having been made in the payment thereof, be sold at public auction in front of the court house in Edmundston in the county of Madawaska aforesaid on Monday the 21st day of May next at the hour of eleven o'clock in the forenoon, the lands and premises described in said mortgage as follows:

All that certain lot piece of parcel of Lands and premises situate lying and being in the parish of Madawaska in the county of Madawaska and Province of New Brunswick, bounded and described as follows: Being the lower or eastern third part of lot number 168 in the third tier of Theriault Settlement in the parish of Madawaska, bounded on the lower side by land owned and occupied by Pius Michaud, on the upper side by lot owned and occupied by one Pius Francoeur and measuring in width twenty rods for the whole distance between the second the fourth tier in the said settlement. Also all that other certain or piece or parcel of lands and premises situate lying and being in the parish of Saint Basile in the county of Madawaska and Province of New Brunswick, the same being part of lot number at the present time owned and occupied by Freddy Migneault and Victoria Migneault, bounded and described as follows: Beginning at a post standing on the northern side of a certain reserve road running on the front of said lot at a point one hundred feet distant from the western division line of lot owned and occupied by Edward Pelletier, thence in a northerly direction in a parallel line with said division line and running for the distance of one hundred feet to a post, thence in a southerly direction in a parallel line with the aforesaid side line and running for the distance of one hundred feet to the northerly side of a reserved road to a post, thence in an easterly direction following the northerly side of the aforesaid reserved road and running for the distance of one hundred feet to the place of beginning: Also all that other certain lot piece or parcel of lands and premises situate lying and being in the parish of Madawaska county of Madawaska and Province of New Brunswick, bounded and described as follows: On the southerly side line by lot number 150 granted to George E. Cyr, on the northerly side line by lot number 152 granted to Baptiste Bouchard and being land owned and occupied by Joseph B. Bouchard, on the southeasterly side by lot number 151 granted to Alexandre Marquis, the same being 30 rods in width and being known and distinguished as the southeasterly part or lot number 152 granted to Baptiste Bouchard.

And under and by virtue of another indenture of Mortgage bearing date the 4th day of June A. D. 1926, made between the above named parties and registered in Book "E-4" pages 708-712 both inclusive of the Madawaska county Records, there will for the purpose of satisfying the moneys secured thereby default having been made in the payment thereof, be sold at public auction the time, date and at the place above mentioned the lands and premises hereinbefore recited mentioned and described in the third description of the lot, piece or parcel of lands and premises in the first mortgage above mentioned.

TOGETHER with the buildings and improvements thereon and appurtenances to same belonging and all the rights and

VIANDES FRAICHES
ET SAVOUREUSES

HADDECK - MORUE - SAUMON
ET AUTRES POISSONS FRAIS ET SALES
Spécial:— Gaspereau frais.

— AUSSI —

Les Viandes les meilleures, ainsi que Jambon, Bacon et Saucisse.

Livraison à domicile — Téléphonez chez

McAlindin Bros.

Bouchers

Rue Canada

Edmundston, N. B.

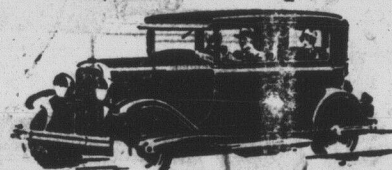
Téléphone 200

voisin du magasin Rice

privileges to same appurtenant.

IN WITNESS whereof the said Pius Michaud, the mortgagee, has hereunto set his hand and seal this 13th day of April A. D. 1926.

Signed sealed in the presence of:
T. D. Hebert,
Pius Michaud, attorney per se.

NOUVEAU
COMPLETEMENT
NOUVEAU
et "deux ans en avant"
disent les critiques

"Deux ans en avant des autres, au point de vue de l'apparence et de la mécanique," dit M. E. F. Stegmann, de "Motor". "Nouvelles sous les rapports, l'aspect, l'impression, l'aspect, une classe de prix beaucoup plus élevée," déclare M. A. F. Bonham, de "Motor". "Comme un progrès important dans l'industrie de la fabrication des automobiles," tel le cas l'opinion de M. Walter C. Boynton, dans "Automotive World".

S'il faut en croire les hommes dont les opinions comptent, l'aspect de demain se reflète dans la performance brillante et l'élégante apparence de ce nouveau Oldsmobile Six.

Un nouveau moteur à haute compression, de 55 H.P., offre une abondance de pouvoir souple, silencieux et économique, dont résulte une vitesse qui peut être soutenue, une prompte accélération et une vigueur inlassable.

Les lignes harmonieuses et le fini luxueux des nouvelles carrosseries Fisher sont dignes de la perfection mécanique du moteur et du châssis. Spacieux, confortables et silencieux, les compartiments intérieurs assurent aujourd'hui à leurs occupants tout ce qui peut contribuer au confort sur la route.

De nombreuses autres caractéristiques, tant au châssis qu'à la carrosserie — caractéristiques qui s'étendent jusqu'à l'aspect — avec les voitures les plus dispendieuses, font sans contredit du nouvel Oldsmobile la Voiture Supérieure à Bas Prix.

Essayez-en vous-même les qualités extraordinaires. Conduisez-la. Et vous admettrez, vous aussi, avec les ingénieurs et les critiques, qu'elle est bien deux ans en avant des autres.

0-14-4-2807

SEDAN \$1165

2 PORTES

A l'Union, Ottawa

Le mode de paiement offert G.M.A.C. de la General Motors vous offre le moyen le plus simple et le plus économique pour acheter votre Oldsmobile à terme.

OLDSMOBILE

LA VOITURE SUPÉRIEURE À BAS PRIX

J. CLARK & SON LTD.

Edmundston, N. B.

PRODUIT DE LA GENERAL MOTORS CO. CANADA LIMITED